



Commune de La Grande Béroche - Localité de St-Aubin-Sauges

Réfection de la rue de la Fontanette, secteur « La Caramèle » - Informations sur les travaux 2024

Calendrier prévisionnel des travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- > Relevés, sondages et travaux préparatoires : dès le 17 juin 2024
- > Début des travaux, étape 1 (**route fermée**) : 8 juillet – 26 juillet 2024
- > Etape 2 sud (circulation sur une demi-chaussée) : 12 août – 23 août 2024
- > Etape 2 nord (circulation sur une demi-chaussée) : 27 août – 6 sept. 2024
- > Etape 3 sud (circulation sur une demi-chaussée) : 9 sept. – 27 sept. 2024
- > Etape 3 nord (circulation sur une demi-chaussée) : 30 sept. – 4 oct. 2024
- > Etape 4.1 (**route fermée**) : 7 oct. – 11 oct. 2024
- > Etape 4.2 sud (circulation sur une demi-chaussée) : 14 oct – 29 oct. 2024
- > Etape 4.2 nord (circulation sur une demi-chaussée) : 30 oct. – 8 nov. 2024
- > Etape 5 (**route fermée**) : 11 nov. – 29 nov. 2024

Le calendrier ci-dessus correspond au déroulement prévisionnel des travaux. Des modifications pourront intervenir en fonction du déroulement du chantier.

Durant toute la durée des travaux, l'accès aux parcelles privées sera assuré (momentanément, l'accès pourra néanmoins être interrompu). En outre, la traversée piétonne du chantier sera possible ; des mesures de sécurité adéquates seront prises.

Un plan de signalisation des déviations vous sera transmis avant le début des travaux.



Desserte CarPostal

Les largeurs de chaussées étant insuffisantes pour garantir la sécurité des usagers et des ouvriers, la desserte CarPostal s'effectuera via la route cantonale. Les arrêts seront déplacés et une signalétique spécifique sera mise en place. Des informations complémentaires vous parviendront.

Suivi environnemental de chantier

Un suivi environnemental de chantier (SER) est mis en place afin de superviser les aspects environnementaux en lien avec le chantier. Le bureau mandaté veille au respect des lois, ordonnances, directives et instructions relatives à la protection de l'environnement. Il conseille et assiste la commune et les entreprises, observe et évalue les problèmes écologiques qui se posent sur le chantier et garantit la mise en œuvre des obligations environnementales. Le Tivoli fera l'objet d'une surveillance particulière.

Raccordements privés aux réseaux souterrains

Evacuation des eaux claires et usées

Pour les parcelles pas encore raccordées au réseau séparatif, l'introduction pour la mise en séparatif sera effectuée (jusqu'à 1 m à l'intérieur des parcelles) conformément à la réglementation communale.

Eau potable et électricité

En fonction de l'état des conduites et réseaux privés, une mise à niveau pourra s'avérer nécessaire au cas par cas pour assurer le raccordement.

Afin d'identifier les besoins de chacun, les propriétaires seront contactés par étapes.

Contact

La liste des numéros de téléphones des personnes de contact pour la durée des travaux, ainsi que toutes les informations utiles liées au déroulement du chantier vous seront communiquées via des tout-ménages qui vous seront distribués avant le démarrage des étapes de travaux.

ETAPAGE DES TRAVAUX

